

Le 18 mars 2016, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 24 mars 2016 à 20 heures 30 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire,

Nombre de membres élus : 15, en exercice : 14, présents : 12

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, adjoints, DUDT Alfred, RETTER Jean-Marie, HAUMESSER Karin, BEHR Alain, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas, DAUPLAIS Eric, SCHOTT Bernard, STEY Anne

Membres absents : POUPEAU Bruno, GRAFF Carine

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 03/03/2016
- 2) Budget primitif 2016
- 3) Info projets travaux
- 4) Jumelage : convention avec l'Association de jumelage
- 5) Motion sur le Droit de préemption Vergers hautes tiges
- 6) Organisations diverses
 - a. Journée de nettoyage
 - b. Journée citoyenne
- 7) Divers

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 03/03/2016

Le procès-verbal de la séance du 03/03/2016, transmis à tous les membres du Conseil, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2) 2016-21 - Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, procède au vote des dépenses et recettes à inscrire au budget primitif de l'exercice 2016, à savoir :

* <u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	315 383,90 €
	Recettes	315 383,90 €
* <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	215 699,44 €
	Recettes	215 699,44 €

Le budget primitif de l'année 2016 est adopté **à l'unanimité**.

3) Info projets travaux

Des devis complémentaires ont été réceptionnés concernant d'éventuels travaux de voirie. C'est la réfection du Waldbuckel qui a été inscrite au budget 2016. Concernant l'entrée Nord, le Conseil Départemental n'a pas encore donné son avis.

4) 2016-22 – Jumelage : convention avec l'Association de jumelage

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de convention entre la commune de Waldolwisheim et l'association dite « Comité de Jumelage de Waldolwisheim ».

Cette convention, présentée en annexe, fixe le rôle de la commune et celui du Comité de jumelage de Waldolwisheim » dans le jumelage avec la commune de Thaon (Calvados).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Bernard LINDER, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention qui lui est présenté,
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention avec le Comité de jumelage de Waldolwisheim.

5) Présentation d'une motion sur le Droit de préemption sur les vergers Hautes Tiges

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, une motion présentée par M. Jean-Claude DISTEL lors d'un Conseil Communautaire. Cette motion vise notamment à permettre aux communes d'exercer un droit de préemption sur des espaces de vergers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions, 9 voix contre et 0 voix pour, ne souhaitent pas approuver la motion proposée au sujet du droit de préemption sur les vergers hautes tiges.

6) Organisations diverses

a) Journée de nettoyage

Le maire invite les membres du conseil municipal à un nettoyage de printemps ce samedi 2 avril 2016. Rendez-vous devant la mairie à 9h pour toutes les personnes qui souhaiteront s'associer à cette action citoyenne. Les gilets jaunes et sacs poubelles sont fournis par la municipalité. Se munir de gants.

b) Journée citoyenne

Une journée consacrée à divers travaux extérieurs sera organisée prochainement : désherbage du cimetière, réfection des joints du mur du cimetière et de la salle, ramassage de crottes de chiens ...

7) Divers

Inauguration de l'église

Les travaux de réfection de l'église sont quasiment achevés. Une messe d'inauguration suivie d'une collation est prévue le dimanche 17 avril 2016.

Motion : création d'une ULIS ECOLE

Sur proposition du maire et du président du SIVOS, le Conseil Municipal décide de soutenir la demande des enseignants du Réseau du Sternenberg pour la création d'une ULIS ECOLE. Une classe ULIS regrouperait des enfants de différentes classes entre 6 et 12 ans avec des difficultés diverses. L'enseignant en charge de cette classe adapte

l'enseignement à chaque élève avec un programme personnalisé. Les enfants intégrés dans une classe ULIS y termineront leur cursus.

Le Conseil Municipal décide donc d'adresser une demande par courrier à Mme le Directeur des services Académiques, identique à celui adressé par le SIVOS.



Convention avec le football-club

A l'instar de la convention qui vient d'être établie entre la commune et le Comité de Jumelage, une convention est également nécessaire pour redéfinir les différentes modalités de fonctionnement pour le football-club. Ce document sera élaboré prochainement et devra être validé en conseil municipal et en assemblée générale.

La séance est clôturée à 22h30.

Signatures des membres présents :